

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

14 MARS 2007

PROJET DE DÉCRET

ORGANISANT LA RECONNAISSANCE ET LE SUBVENTIONNEMENT D'UNE
ASSOCIATION DE FÉDÉRATIONS SPORTIVES, DE FÉDÉRATIONS SPORTIVES DE
LOISIRS ET D'ASSOCIATIONS SPORTIVES FRANCOPHONES(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°353 (2006-2007) n°1

1 Amendement n°1 déposé par M. Jean-Luc Crucke

Article 3

A l'article 3, 3°, il est ajouté :

« d) encourager au développement du mouvement sportif francophone ;

e) aider à l'augmentation de la participation des citoyens à des activités sportives ;

f) contribuer à la formation de base et continuée des dirigeants sportifs ;

g) promouvoir les valeurs et l'éthique du sport en Communauté française. »

Justification

Il s'agit de renforcer les objectifs à poursuivre de la part de l'association qui sera reconnue en s'inspirant notamment de missions que remplit à ce jour l'A.I.S.F.

Par ailleurs, il est utile de reprendre également les missions prévues à l'article 15 et de les ajouter aux objectifs à poursuivre.

2 Amendement n°2 déposé par M. Jean-Luc Crucke

Article 6

A l'article 6, les termes « six » sont remplacés par « quatre ».

Justification

Il convient de prévoir des délais plus courts pour éviter de maintenir l'association dans l'incertitude quant à sa reconnaissance.

Un amendement similaire a été adopté dans le cadre du projet de décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française.

3 Amendement n°3 déposé par M. Jean-Luc Crucke

Article 7

A l'article 7, les termes « *article 11, §1er* » sont remplacés par « *article 14, § 1er* ».

Justification

Correction de forme.

4 Amendement n°4 déposé par M. Jean-Luc Crucke

Article 13

A l'article 13, 5°, entre les mots « l'année antérieure explicitant » et « les actions développées », il est ajouté « notamment ».

Justification

Le rapport d'activités à déposer annuellement ne doit pas se limiter aux seules actions entreprises dans le cadre de l'article 3, 3° mais doit reprendre plus globalement les initiatives et actions entreprises tout au long de l'année.